



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16760</b>	De <b>M. Nicolas Metzdorf</b> ( Renaissance - Nouvelle-Calédonie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; patrimoine culturel</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Inscription d'éléments de la culture calédonienne sur la liste de l'UNESCO	<b>Analyse &gt; Inscription d'éléments de la culture calédonienne sur la liste de l'UNESCO.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Date de signalement : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf interroge Mme la ministre de la culture sur l'inscription d'éléments de la culture calédonienne sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Alors que l'on est à un tournant dans la construction d'une identité commune pour la Nouvelle-Calédonie, il serait bienvenu de voir des éléments de la culture calédonienne reconnus et promus au niveau international. Si l'UNESCO a déjà inscrit les lagons de Nouvelle-Calédonie sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, M. le député considère important que des éléments immatériels de la culture calédonienne soient eux aussi reconnus au patrimoine mondial. Des territoires ultramarins ont déjà vu des éléments de leurs cultures être inscrits tel que le *Yola* pour la Martinique, le *Gwoka* en Guadeloupe et le *Mayola* pour La Réunion. De par la richesse de sa société multiculturelle, M. le député considère légitime que la Nouvelle-Calédonie puisse à son tour voir des éléments immatériels de sa culture au patrimoine mondial. Cependant, même si la Nouvelle-Calédonie a un statut de membre-associé de l'UNESCO, son Gouvernement n'a pas ratifié le texte de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il lui demande donc si l'État serait prêt à accompagner et encourager l'inscription d'éléments immatériels du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie à la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO.